CORRIGE

Partie 1: droit du travail - initiation juridique

Question 1:1 point

Le travail intérimaire a connu une forte hausse en 2000.

Question 2: 1 point $(0,5 \times 2)$

Les raisons de l'évolution :

- la reprise de la croissance économique
- le passage aux 35 heures.

Question 3: 3 points (1×3)

- secteur primaire : entreprises agricoles
- secteur secondaire :entreprises industrielles
- secteur tertiaire : commerce et services

Question 4: 1 point (0,5 x 2)

- le CDI
- le CDD.

Partie 2: initiation économique

Question 1:0,5 point

Les prix ont subi une augmentation de plus de 5 % sur un an.

Question 2: 1 point $(0,5 \times 2)$

- a) Le baril de lessive,
- b) Le café.

Question $3:2(1 \times 2)$

- les coûts
- la marge bénéficiaire
- la concurrence
- la demande

Question 4: 0,5

La demande diminue.

Question 5: 1 point

Hausse générale et durable des prix.

Groupement « Est »	Session 2	002	CORRIGE	tirage
CAP DE L'ALIMENTATION	Code examen:			
Epreuve : EP4 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social.	Durée 0 h 30	Coef.	Page : 1/2	

Partie 3 : connaissance de l'entreprise

C.A.P. DE L'ALIMENTATION EP4: Connaissance de l'entreprise et de son environnement Economique, juridique et social Tirages:	Session 2002 CORRIGE	page 2/2
- Les réunions du conseil municipal ne sont pas publiques.	vrai 🗖	faux 🛚
 Les communes peuvent se regrouper pour assurer certaine missions importantes. 	es vrai 🗷	faux 🗖
- Le maire peut prendre des arrêtés.	vrai 🗷	faux 🗖
- Le préfet vote le budget de la commune.	vrai 🗖	faux 🏻
- Le maire est officier de police judiciaire dans sa commun	e. vrai 🗷	faux 🗖
Question 5 : 1,5 points (0,25 x 6) - Le maire est élu au SUD.	vrai□	faux 🔼
Question 4: 1,5 point (0,5 x 3) - avoir 18 ans - être inscrit sur les listes électorales - être domicilié dans la commune - ne pas avoir subi une condamnation entraînant la déchéan	nce des droits civiqu	es.
Question 3: 1 point 6 ans.		
Question 2: 1 point Le maire.		
Question 1:1 point Le conseil municipal.		
Le client ne paie pas de frais de port. Partie 4 : connaissance des institutions pu	ıbliques	
Question 5 : 0,5 points L'expression « franco de port » signifie que le fournisseur prend	les frais de port à sa	charge.
Question 4 : 1 points L'échéance de règlement sera le 30 avril 2002.		
Question 3: 0,5 points Le fournisseur est France Cuisinerie.		
Question 2: 0,5 points Le client est Pongringer SA		
Le document présenté est un bon de commande.		